

DECISION PORTANT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN BOIS COMMUNAL SIS RUE COLETTE AU MINISTÈRE DES ARMÉES, COMMANDEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION D'AGEN DANS LE CADRE D'UNE MANŒUVRE MILITAIRE

Adm N° 2024- 19

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22, 5°,
VU la délibération en date du 23 juin 2020, 4^{ème} alinéa par laquelle le Conseil Municipal a confié à Monsieur le Maire par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT la demande d'autorisation officielle du Ministère des Armées, Commandement des Systèmes d'Information et de Communication (COMSIC), pour l'exploitation d'un terrain communal en vue d'une manœuvre militaire.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

Occupation par le Commandement des Systèmes d'Information et de Communication (COMSIC) d'AGEN du bois du TUC, sis rue Colette, cadastré section BK n° 125, 126 et 129, d'une superficie de 46 323 m², dans le cadre d'une manœuvre militaire comprenant environ 10 véhicules et une trentaine de personnes (cf. plan cadastral annexé à la présente décision).

ARTICLE 2 – DUREE

L'occupation se fera du 23 février 2024 au 25 mars 2024, sans possibilité de renouvellement.
La commune se réserve la possibilité de prononcer la résiliation de la présente décision, dès lors que l'intérêt général l'exigerait.

ARTICLE 3 – LOYER

L'occupation du terrain se fera à titre gratuit.

ARTICLE 4 – ASSURANCE

L'occupant prend à sa charge les frais d'assurances liés à l'occupation des lieux et aux dommages qu'ils pourraient en résulter.

ARTICLE 5 - FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 6 - APPLICATION

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 16 février 2024

Le Maire,

Romain LOPEZ